

## Interpellation

### **Mendicité à Montreux : pourquoi le règlement de police n'est-il pas correctement appliqué ?**

Récemment, des mendiants (adultes, femme accompagnée d'un enfant) sévissaient à nouveau au centre-ville de Montreux. Alors que des citoyens excédés tentaient à plusieurs reprises de joindre le poste de police le plus proche, ils sont restés là, en toute impunité, du matin jusqu'au soir. Et cela en tout cas deux jours de suite.

Finalement, une voiture de gendarme se trouvant à l'arrêt Casino 46 (au feu rouge), un citoyen en a profité pour montrer au gendarme se trouvant côté passager le mendiant assis derrière le bac à fleur. Sa réponse a été 'nous ne pouvons rien faire'. Je sais que le nouveau code de procédure pénale pose de nombreux problèmes, mais une réponse telle que celle-ci à des citoyens qui font confiance en leur police n'amène que de la méfiance et des doutes sur l'adéquation de celle-ci. Leur demande : simplement que la loi soit appliquée, correctement et pour tout le monde.

Je rappelle rapidement que cette loi votée en avril et avalisée en juin, a été intégrée dans le règlement intercommunal de police depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Cet article (78 du règlement) stipule qu'« *il est interdit à toute personne de s'adonner à la mendicité, de même que de charger de mendier des mineurs ou des personnes placées sous son autorité* ».

Rien de plus clair me semble-t-il ! Alors appliquons-là sans discussion. On a entendu, lors de l'entrée en vigueur de cet article par la police intercommunale, que la loi serait appliquée et que les contrevenants récidivistes recevraient des amendes entre 500 et 1000 francs. Mais s'il n'y a pas de première fois, alors on ne les amendera jamais

Les gens en ont marre ! Des bruits tels que 'vous savez, Madame, si notre voiture est garée durant 10 minutes de trop, vous êtes sûr qu'ils sont là pour nous mettre une contravention !' et ils poursuivent par 'alors que les mendiants, ils peuvent faire la manche en toute impunité !'. Vous trouvez cela normal ?

Que voulez-vous répondre à cela ? Deux poids, deux mesures, ce n'est plus possible ! C'est le monde à l'envers. Et on s'étonne ensuite qu'on respecte de moins en moins les lois et qu'il y a de plus en plus de dérive...

Au regard de cette situation regrettable, notre groupe souhaite quelques éclaircissements :

- 1) Comment se fait-il que la mendicité soit à nouveau tolérée sur la Riviera et en particulier à Montreux ?
- 2) Est-il normal que lorsqu'un citoyen demande à la police d'intervenir, cette dernière n'intervienne pas ?
- 3) Que compte faire la Municipalité pour faire respecter la loi ?

Catherine Buchet, conseillère communale

Montreux, le 5 octobre 2011